

ANNIHILER LE PIÈGE

On parle quelquefois du « piège de l'élection présidentielle », mais sans jamais réussir à sortir de l'électoratisme ambiant.

Ce que piège cette élection, ce sont les citoyens et la démocratie ; chaque fois qu'elle a lieu, le piège se referme plus fort.

Son objet est le renforcement du pouvoir présidentiel, régime qui, après la dictature formelle, est le plus rapidement efficace pour répondre au service du grand patronat.

Le piège de la Présidentielle a été greffé sur celui - inscrit dans la Constitution de 1958 - des Législatives (avec leur mode de scrutin qui neutralise presque toujours au moins une bonne moitié des opinions d'abord exprimées).

Le déni démocratique fut encore aggravé avec le rapprochement des occasions de re-serrer le collet : le quinquennat fut approuvé lors du référendum du 24 Septembre 2 000 par 7,4 millions de voix sur 39 millions d'inscrits, même pas 1 sur 5, avec, pour parfaire la mécanique, le vote par la seule Assemblée (308 voix contre 251) de l'inversion du calendrier (24 avril 2001).

Puisqu'on en est à évoquer l'Histoire, il est peut-être utile de remonter à 1962 et aux conditions rocambolesques de la mise sur pied du dit piège.

Le Congrès s'opposant à sa proposition de modification constitutionnelle, De Gaulle a décidé d'un référendum, sans passer par le vote du Parlement. Alors : l'A.G. du Conseil d'Etat a déclaré le projet anticonstitutionnel (1er octobre), le Président du Sénat a parlé de « forfaiture » (29 septembre), l'ensemble des partis de l'Assemblée - sauf le gaulliste, a censuré le gouvernement (5 octobre). Face à quoi De Gaulle décide de dissoudre l'Assemblée ; et, finalement, bien que « l'hostilité absolue » de sa majorité au référendum était connue (dès le 2 octobre), le Conseil Constitutionnel, arguant du climat de « peur généralisée », s'est dit incompétent, ce qui revenait à légitimer l'arnaque.

Pas de temps pour la campagne électorale, exactions de l'OAS, (dont un attentat contre De Gaulle le 22 août) ; chantage du « moi ou le chaos » (De Gaulle démissionnant en cas de victoire du « non ») ; une certaine ambiance plébiscitaire gaulliste résultant du « oui » à 90,81 % à la demande d'approbation des accords d'Evian (8 avril) ; le « oui » au référendum l'emporte le 28 octobre, avec 62 % des votants (47% des inscrits).

La Cinquième, c'est six décennies de maltraitance et d'irrespect des opinions citoyennes, sur fond de bons offices auprès du Capital, versus mal-vie, précarité et misère populaires ; d'où s'explique l'abstention grandissante à tous les scrutins.

Aujourd'hui le détournement du suffrage universel à quoi se résume la Présidentielle ressemble à un rite auquel il faut tout de go soumettre le pays, mais c'est l'intérêt de qui ?

Allons-nous nous fondre à nouveau dans l'électoratisme boutique de « l'offre politique », alors que la campagne « tambour battant » de 1969 a si bien rappelé le besoin de notre différence pour la santé et l'ampleur du débat citoyen ?

N'est-il pas temps de reprendre le fil de notre NON de 1958 à l'institution du pouvoir personnel ? En mettant forces et moyens dans un débat national sur la nécessité de définir une nouvelle Constitution pour la démocratie en politique et en économie, une République sociale ? N'y a-t-il pas lieu aujourd'hui, d'appeler à remplacer les prochaines Présidentielle & Législatives par l'élection de députés constituants ?

Si nous n'emportions pas une large adhésion à cette démarche, alors, avec notre candidat - bien sûr - à la Présidentielle maintenue, nous pourrions toujours poursuivre sur cette même ligne dans toute la campagne officielle, en consolidant les avancées : il ne s'agit pas d'abandonner une phase du combat, mais plutôt de devoir en changer fondamentalement l'optique.